



Compte rendu du Conseil d'Administration AAPPMA LA DURDENT Le 16-10-2016

Présents : PM MICHEL, L LEGRAND, M GOTRAND,
O FERNANDES, L LEFEVRE, C DEBREE,
Gilbert NICOLLE, Gaëtan NICOLLE

Absent excusé : J FIDELIN

Partie administrative.

Le Président propose de commencer ce CA par un bilan des courriers et de la partie administrative de l'association.

Lac de Caniel : Après plusieurs sollicitations et relance concernant le droit de pêche. La CCCA a adressé un courrier à l'AAPPMA début 2016 en précisant que le droit de pêche ne serait accordé qu'après la fin de la réalisation des travaux d'aménagement du lac. L'espoir d'une autorisation de pêche pour 2017 apparaît très compliqué.

EDF CNPE PALUEL : Réception de la subvention 2016 d'un montant de 500 Euros pour l'achat de matériel d'entretien de la rivière et proposition de visite des installations.

Courrier Mr PAUMELLE : Réception d'un courrier d'un propriétaire riverain vis-à-vis de sa réticence à réaliser des travaux d'aménagement de son moulin, aucune suite n'a été donnée à ce courrier. La DDTM a indiqué que la démarche personnelle de Mr Paumelle ne remplacerait pas une mise aux normes exigée par

la loi. L'AAPPMA n'est pas contre l'hydroélectricité, mais demande à ce qu'une partie des bénéfices soit investie dans un système efficace qui favoriserait le franchissement de l'ouvrage aux poissons.

Renouvellement de l'adhésion au Plateau de Caux maritime pour un montant de 80 Euros.

Acquittement de la prime d'assurance de l'association pour un montant de 235.71 Euros.

Il est demandé au trésorier de vérifier la provision du compte pour la subvention de la commune de Cany Barville.

Le Président fait part d'échanges avec le Président de l'association de la basse vallée au sujet de l'accès à la basse vallée qui est devenu compliqué en voiture depuis la piste cyclable. Le Président rappelle que la CCCA n'a pas répondu aux deux mails envoyés pour envisager une discussion et solution. Le Vice Président indique qu'en passant par Veulette l'accès est possible pour le moment.

Demande de subvention au Président des sociétaires du Crédit Agricole pour l'achat d'équipement pour l'entretien de la rivière, présentation d'un devis pour l'achat de waders et vestes pour les nettoyages (L LEGRAND). Un courriel a été envoyé le 15/10/2016.

Proposition d'acquisition d'une motopompe et de ses accessoires pour la réhabilitation et le décolmatage de frayères. (Suivi M GOTRAND). Une demande de subvention à EDF sera demandée en ce sens.

Le trésorier a prolongé la durée du contrat d'hébergement du site Internet de l'association pour la durée du mandat en cours. En profitant d'une promotion, le renouvellement a coûté 30 Euros pour 4 ans au lieu de 60 Euros annuel. Il a également procédé au renouvellement du nom de domaine pour 5 ans pour un montant de 53 Euros. Les membres du CA l'ont félicité pour cette belle économie.

Le Président indique que la mairie de Cany Barville ne peut plus transmettre le courrier reçu à l'adresse du Président. A l'unanimité les membres du CA ont souhaités que l'adresse postale de l'AAPPMA reste la boîte postale située à la mairie de Cany Barville. Une relève du courrier sera donc réaliser mensuellement en mairie par un membre du CA. Le Président sollicitera la mairie pour que cette dernière nous informe par mail que du courrier est arrivé.

Garderie.

Le Président annonce que prochainement l'AAPPMA pourra se reposer sur la présence de sept gardes particuliers qui exerceront une surveillance de nos lots de pêche. Les formations sont en cours. En 2015, il avait été retenu que l'AAPPMA participe aux frais de tenue (environ 100 Euros par garde après déduction de la participation de la Fd76). Deux gardes assermentés ont déjà bénéficié de cette aide et un règlement a été effectué cette année pour Guillaume MICHALOT.

Une réunion avec les gardes se déroulera en février (date à définir) pour leur exposer les attendus du CA et leur proposer quelques orientations organisationnelles (ex : tournée en binôme). Le Président se chargera d'envoyer les invitations en y associant les membres du CA.

Le Président va se renseigner auprès de la FD76 , pour l'achat ou la fourniture de kit de verbalisation.

Parcours, Alevinages, Rempoissonnements, Plantations.

Un nouveau parcours a été obtenu cette année, le parcours du Mellon, propriété de Mr RIBET, situé à Héricourt en Caux en aval de la station d'épuration. Au vu de la qualité halieutique de ce parcours, le CA souhaite que celui-ci soit classé No Kill mouche, L LEGRAND va solliciter le propriétaire pour lui demander si cela lui convient car ce dernier pêche au Toc dans sa propriété. Si ce dernier accepte et afin de ne pas pénaliser les pêcheurs habitant ce secteur, le parcours de Robertot sera passé en toutes pêches.

L'autorisation va également être demandée au propriétaire du parcours nommé ci avant de restaurer les déflecteurs afin de désenvaser la partie amont du parcours. Une demande sera également effectuée pour planter des arbres en février 2017. La mise en place de saules et d'aulnes est envisagée.

Autre nouveau parcours, le moulin bleu est situé à Héricourt également. Au vu de sa faible largeur, ce parcours sera classé en No Kill mouche avec wading interdit pour préserver les frayères.

Cette année, l'AAPPMA a procédé à l'introduction de 50 kg de fario 18-23 cm sur des parcours ciblé pour leur déficit en juvéniles. Après débat sur l'impact et la pertinence de ces alevinages, il a été décidé pour 2017 de procéder à plusieurs

alevinages de truites 11-18 cm pour un poids de 140 kg (70 kg sont offert par la pisciculture soit 70 kg à charge de l'association).

Les rempoissonnements étang et rivière sont reconduit pour 2017 sur la base de 2016 avec en supplément 3 x 5kg supplémentaire pour le parcours de Robertot si ce dernier passe en toutes pêche.

Divers

Le Président fait part du départ d'Axel Marin qui était en charge de deux opérations sur la continuité écologique, une opération sur Héricourt en Caux et une à Cany Barville. Il sera demandé au Président de la FD76 si celui-ci envisage des aides aux AAPPMA pour la mise en place d'actions de restauration de frayères. (Action PMM).

AG

Pour tenter de motiver les pêcheurs, l'AG 2018 se déroulera le 4 février 2018. L. Legrand l'indiquera dans la brochure.

Conservatoire du littoral

Le Président fait part de la convention établie avec le conservatoire du littoral pour le parcours du Pont Rouge. Le conservatoire vient d'acquérir une autre parcelle sur ce secteur et le Président se propose de les contacter pour obtenir le droit de passage et de pêche.

Pont Rouge

Les panneaux d'interdiction de pêche ont disparu sur le pont, il est proposé d'en racheter et de les poser lors de la visite annuelle du CA sur les parcours avant l'ouverture.

Kayak

L. Legrand va contacter la CCCA afin de connaître les dates prévues pour informer les pêcheurs via le site internet de l'association.

AAPPMA La Truite Cauchoise

Suite à une sollicitation du Vice Président, Mr Soudry, l'AAPPMA La Durdent accepte de prêter son practice mouche et de relayer l'information sur son site internet(L. Legrand).